28 rue Nationale 37250 SORIGNY
☎ 02.47.34.27.70
mairie@sorigny.fr

ARRÊTÉ N° 325- 2026

PORTANT PROLONGATION DE L'ARRÊTÉ N°247-2026 RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION (En agglomération) Rue des Perraults à Sorigny

Le Maire de SORIGNY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié

Vu l'arrêté municipal n°247-2026 du 23 juillet 2026 réglementant la circulation rue des Perraults dans le cadre des travaux de démolition de 9 logements ;

Vu la demande de prolongation présentée par l'entreprise HENOT TP en date du 21 octobre 2026, chargée des travaux ;

Considérant que les travaux d'enfouissement des réseaux ne sont pas achevés et qu'il convient, afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants, de prolonger les mesures de réglementation de la circulation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'arrêté municipal n°247-2026 susvisé sont prolongées de **2 mois à compter du 30 novembre 2026.**

Durant cette période, les prescriptions prévues par l'arrêté n°247-2026 demeurent intégralement applicables.

ARTICLE 2 : Toutes les autres dispositions de l'arrêté n°247-2026 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire sera fournie, mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise HENOT TP, sous sa responsabilité et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services, les services techniques communaux, la brigade de gendarmerie territorialement compétente et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée pour information au Maire de SORIGNY, au chef du Centre de Secours de MONTBAZON, au chef du détachement de l'Unité Motocycliste Zonale des CRS de SAINT-CYR-SUR-LOIRE et à la Communauté des Communes Touraine Vallée de l'Indre.

SORIGNY, le 27 novembre 2026
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué : Jonathan JOUIS

MAIRIE de SORIGNY (Indre-et-Loire)